Vol. XXXIV | Saint-Boniface, Manitoba, 12 Juillet 1905. | No. 35

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)....... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne.............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

— PUBLIÉ —
CHAQUE SEMAINE

Les annonces de Porte annonce toujours quelques choses de nouveaux, quelques fois des diamants, autre fois, des argenteries.

CHRONIQUE de LA PROVINCE

ST. JEAN-BAPTISTE

A Saint-Jean-Baptiste on sait bien faire les choses La réception faite à Monseigneur, samedi le 8 juillet, l'a clairement démontré. Le village avec ses arcs de triomphe, ses rues ornées de "balises", ses maisons pavoisées présentait un air de fête et de gaîté qui mettait la joie au cœur. De nombreux drapeaux Carillon-Sacré-Cœur dont l'azur à demi tranparent ondulaient au soleil produisaient un effet charmant.

Ce jour-là, quatre-vingt-six enfants reçurent le sacrement de la confirmation.

Mais la grande fête devait avoir lieu, le lendemain, 9 juillet. C'était l'ordination de M. l'abbé Adonias Sabourin, le premier des enfants de la paroisse admis à l'honneur de la prêtrise. En même temps, deux séminaristes hollandais : MM. les abbés Gerritsma et Jansen furent promus au sous-diaconat.

Pendant la messe d'ordination, Monseigneur, dans une vibrante allocution fit ressortir la sublimité du sacrement de l'ordre. Sa grandeur exalta l'attachement du peuple canadien à son clergé et montra que Dieu choisit ordinairement ses prêtres au milieu des familles vraiment chrétiennes, dans les maisons qui ont conservé les vertus de nos ancêtres.

Après la messe, un enfant, au nom des nouveaux confirmés, vint lire une adresse à Monseigneur. Il fut immédiatement suivi du Dr Renaud qui présenta une adresse remplie des plus beaux sentiments de respect et de soumission envers l'autorité ecclésiastique et d'allusions délicates au nouveau prêtre.

Monseigneur dans sa réponse félicita la paroisse sur son esprit d'entente mutuelle, de piété et de docilité envers son digne et très habile curé M. l'abbé, D. Filion. Sa Grandeur mêlant les avertissements paternels aux félicitations, insista fortement sur la sobriété et mit les paroissiens en garde contre le déplorable fléau de l'intempérance.

Après la messe, Monseigneur, suivi d'un nombreux clergé se dirigea vers la salle, du C. M. B. A., où un dîner somptueux fut servi avec autant de délicatesse que de distinction par les dames de la paroisse. Le souper avait été servi la veille dans le même local. La fanfare de St-Jean-Baptiste, placée à l'extérieur, à l'entrée de la salle charmait les convives par l'exécution des plus jolis morceaux.

Dans l'après-midi, vers quatre heures, Monseigneur, conduit par M. Comeau, partit pour Saint-Joseph. Une vingtaine de voitures formait la suite de Sa Grandeur.

Le soir, après les vêpres solennelles chantées par le nouveau prêtre, M. l'abbé Adonias Sabourin, un grand souper fut servi chez le père de ce dernier. Monsieur le curé présidait.

Une soixantaine de convives y prirent part par tablées successives. Ensuite on se réunit sur la galerie et sur la pelouse qui s'étend devant le seuil de la maison pour se livrer à une gaîté de bon aloi.

C'était un spectacle peu ordinaires. Des prêtres, des religieux, des gens du monde, des parents assis sur des chaises, sur des bancs, goûtant le charme d'une soirée vraiment idéale, causaient, chantaient tour à tour.

Rarement les bords de la Rivière Rouge ont vu pareille assemblée, et retenti de chants aussi gais et aussi édifiants.

Enfin un couplet à la Vierge et un autre au Souverain Pontife ébranlèrent les échos du bocage voisin et terminèrent cette mémorable soirée.

Le lendemain, à neuf heures, M. Adonias Sabourin chanta sa première messe et communia de sa main les membres de sa nombreuse famille et parmi ceux-ci son frère religieux trappiste de Saint-Norbert.

Le Rev. Père J. Blain du collège de Saint-Boniface, ancien professeur du nouveau prêtre fit le sermon de circonstance. Il parla du sacerdoce catholique et de la vocation à ce saint état.

Il fut très goûté et très apprécié par ce peuple et le clergé présent.

Après la messe, un ancien compagnon d'école de M. Sabourin, M. Edouard Comeault, au nom de ses anciens condisciples de St-Jean-Baptiste, vint présenter au nouveau prêtre un très beau calice, et lui lut une très touchante adresse.

M. Sabourin répondit en termes très heureux et très touchants. Bien des larmes coulèrent pendant ces derniers moments passés à l'église. Heureux ceux qui sont capables d'être assez touchés de cette joie pieuse pour verser des larmes de bonheur !

ST-PIERRE-JOLYS

Dimanche, 25 juin, avait lieu au couvent de St-Pierre Jolys, la distribution des prix aux élèves de cette institution.

M. le Curé, ainsi que Messieurs les Commissaires et un grand nombre de paroissiens étaient présents à cette fête de famille. Outre les prix donnés par Messieurs les commissaires, au nom de l'arrondissement scolaire, huit magnifiques volumes avaient été offerts par M. le Curé pour les divers cours d'instruction religieuse.

Deux jolies médailles données, l'une par M. Ernest Cyr, député aux Communes fédérales pour grammaire et littérature française et l'autre, par Monsieur Ernest Hébert, préfet de la municipalité de De Salaberry pour l'arithmétique.

On remarquait encore parmi les grands prix un beau volume donné par Monsieur l'Abbé Joseph Joubert, ancien élève du couvent, pour la grammaire française. Voici les noms des élèves à qui furent décernés ces récompenses.

"Instruction religieuse"

1er. cours, 1er. prix : Donalda Fréchette. 2me. prix : Héléna Lavoie.

2e. cours, 1er prix : Anna Turenne, 2e. prix : Rose Alma Fontain.

3e. cours, 1er. prix: Exilda Lafrance, 2e. prix : Lumina Lafrance.

4e. cours, 1er. Rose Hébert, 2e. prix : Zélia Pelletier.

Grammaire française, médaille d'argent, Léontine Desaulniers 2e. prix : Héléna Lavoie.

Arithmétique, médaille d'argent, Donalda Fréchette.

ST-LAURENT

La société St. Joseph de St. Laurent tiendra son pique-nique annuel sur les bords du lac Manitoba le 19 juillet 1905.

A cette occasion, une excursion sera organisée, qui partira de Winnipeg et de Saint-Boniface, le mardi 18 courant, à 8h. du matin pour revenir le 20 de ce mois, dans l'après-midi. Une réduction sera accordée sur le prix de passage.

A l'arrivée du train à St. Laurent, il y aura des voitures pour transporter les excusionnistes à destination. Ils pourront se loger soit au village, soit sur les bords du lac, où des tentes seront dressées à cette fin.

Il y aura toutes sortes de jeux des discours, etc., Rien ne sera négligé pour rendre le séjour à St. Laurent agréable ; les membres de la Société St-Joseph espèrent voir un bon nombre de leurs amis de Saint-Boniface et des environs.

MARQUE D'ESTIME

M. Raoul Vézina célébrait vendredi, le 23ème anniversaire de sa naissance.

La Lyre de Saint-Boniface lui a offert à cette occasion une délicate et jolie montre d'or, marque Longines. C'est M. Adjutor Talbot qui a fait cette présentation.

Nous offrons nous aussi nos félicitations à M. Vézina.

S'ASSIMILE FACILEMENT

Un estomac débilité réclame des ménagements. Le BAUME RHUMAL, préconisé contre toutes les affections de la gorge et des poumons, est facilement assimilé et n'exige pas un régime spécial.

Au Winnipeg Theatre

Le Winnipeg Theatre annonce avec beaucoup d'apparat ses représentations de la semaine de l'Exposition. On sait que ce seront des liliputiens qui feront les frais de ces représentations. On les dit très intéressants et bons artistes. Du 20 au 28 juillet.

Province du Manitoba

Bureau d'Immigration a Montreal

Les personnes qui ont des amis ou des parents dans les provinces de l'Est, ou dans les états de la Nouvelle Angleterre, désirant avoir des renseignements sur la province de Manitoba feraient bien de transmettre l'adresse de ces amis ou parents à M LE COMMISSAIRE DE L'IMMIGRATION POUR LE MANITOBA, CHAMBRE 22, EDIFICE ALLIANCE, PLACE D'ARMES A MONTREAL.

Les Cultivateurs qui ont besoin de main d'œuvre, garçons de ferme etc., pourraient en obtenir en écrivant à la même adresse ; mais il faudra mentionner le prix offert, la durée de l'engagement et autres détails, s'il y a lieu.

Il faudra se hâter d'écrire avant le temps des excursions.

ON DEMANDE pour l'école de Pumpkin Plain, un instituteur ou une institutrice pouvant enseigner l'anglais et le français L'école serait ouverte le 3 juillet, 1905 ou le plus tôt possible après cette date. Mentionnez le salaire désiré en écrivant au Secrétaire-Trésorier, Rév. C. Maillard, Saint-Lazare, P. O. Man.

Le Manitoba.
Mercredi 12 Juillet 1905

Feu Mgr Decelles

Sa Grandeur Monseigneur Maxime Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe, est décédé jeudi.

Depuis deux ans le distingué prélat souffrait de la maladie de Bright. Il y a quelques jours son état empirait et, mercredi par mesure de prudence, il a demandé à recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction. La cérémonie a eu lieu dans l'après-midi. Sa Grandeur eut encore la force de se tenir à genoux tout le temps.

Mgr Bruchési prévoyant la fin prochaine de Mgr Decelles, est parti pour St-Hyacinthe par le train de minuit, mais ce dernier avait rendu le dernier soupir quelques minutes avant son arrivée.

Mgr Maxime Decelles était né le 30 avril 1849, à St-Damase, comté de St-Hyacinthe, du mariage de François Decelles et d'Apolline Coderre.

Mgr Decelles fit ses études au séminaire de Saint-Hyacinthe. Au mois de septembre 1869, il y prit l'habit ecclésiastique et y resta trois ans. Sa théologie terminée, il fut ordonné prêtre le 21 juillet 1872, et nommé vicaire à St-Denis où il passa près de deux années. De St-Denis, il fut placé à Belœil, où il exerça d'abord les fonctions de vicaire, puis de curé d'office sous Mgr Charles LaRocque, dont il fut aussi le pro-secrétaire.

Au mois d'octobre 1875, il fut appelé à la cathédrale de St-Hyacinthe dont il devint curé un mois plus tard.

Lorsque le Chapitre de St Hyacinthe fut institué en 1877, le jeune curé de la cathédrale en fut créé chanoine titulaire et y reçut le titre de pénitencier.

L'abbé Decelles passa cinq années au poste curial de St-Hyacinthe. Pendant ce temps, il travailla avec ardeur à l'œuvre si importante de l'éducation. Le zélé pasteur eût voulu confier à des mains religieuses l'enseignement primaire des garçons de sa paroisse.

Un jour il craignit d'avoir, au milieu des luttes soutenues pour le bien de sa cause, froissé certains esprits, et d'être ainsi devenu lui-même un obstacle à son succès. Il crut que, sous le travail d'autrui, l'objet de ses vœux pourrait recevoir une réalisation plus rapide ; et, au mois d'avril 1880, après avoir remis sa paroisse à Mgr de St-Hyacinthe, il résignait ses titres de chanoine et de l'énitencier en faveur de son successeur, M. l'abbé E. Gravel, plus tard évêque de Nicolet.

L'abbé Decelles alla ensuite donner son zèle à une paroisse plus modeste, mais l'une des plus remarquables du diocèse par la beauté de son site, l'esprit de foi et le dévouement de sa population : St-Roch de Richelieu, —M. Decelles en fut le curé, et nous pouvons dire le bienfaiteur insigné pendant neuf ans, et son souvenir y est resté en vénération.

En 1889, l'abbé Decelles fut promu à la cure de Sorel d'où le St-Siège l'appela à la coadjutorerie de Saint-Hyacinthe, le 19 janvier 1893.

Au mois de mai 1901 il succédait à Mgr Moreau, décédé quelques jours auparavant.

UN HOTEL-DE-VILLE

Les contribuables seront invités le 11 août, à voter un règlement autorisant la ville à prélever la somme de $100,000 pour diverses améliorations.

Entre autres choses, on voudrait nous construire un hotel-de-ville, au coût de $40,000.

Nous ne sommes pas, certes, en faveur du gaspillage dans nos finances municipales. Il est certain que même dans les années de développement et de prospérité, la prudence est de mise.

Mais nous croyons que la construction d'un hotel-de-ville est une chose opportune. Des bureaux pour nos fonctionnaires, des cellules pour les prisonniers, un poste de pompiers, tout cela ne saurait tenir en une seule bâtisse.

Il y a à cela bien des inconvénients.

Nous conseillons aux contribuables d'appuyer le règlement qui leur sera soumis le 11 août.

Quand aux autres améliorations qu'on nous propose, nous croyons aussi qu'elles ont leur raison d'être.

Russie et Japon

Il semble maintenant qu'on soit prêt d'un armistice préliminaire à traité de paix définitif.

Les deux belligérants ont tous deux nommé des plénipotentiaires qui se rendront à Washington sans aucun retard et y arrêteront les grandes bases d'un traité. On peut dès aujourd'hui deviner que les Russes devront évacuer la Mandchourie ; renoncer à Port Arthur, et payer une indemnité au Japon. Le Japon réclamera de plus, le protectorat de la Corée.

Les choses sont si bien en marche pour la paix que les deux énormes armées de Mandchourie n'en viendront probablement pas aux mains. La Russie se hâtera de conclure la paix; de graves désordres menacent la sécurité intérieure de ce vaste empire. Il n'est pas gai le rôle de ce jeune empereur en guerre avec un ennemi puissant, et forcé en même temps de lancer des boulets sur un certain nombre de ses sujets en révolte.

Des réformes s'imposent évidemment, dans cet immense pays de *toutes les Russies.*

Seulement, les réformateurs ont le tort de se servir de la force brutale et de la trahison. Nicolas II joue son jeu aussi serré que le lui permettent les circonstances. Il convoquera sous peu au Kremlin les représentants des classes industrielles, ouvrières et agricoles qui devront alors formuler nettement leurs desiderata.

Il est possible que ce pays où l'autocratie a toujours été reine obtienne d'ici à brève échéance un gouvernement constitutionnel.

La Russie travese une crise; mais si paradoxale que puisse en paraître l'affirmation, cette crise sera probablement suivie d'une ère de réformes heureuses, et pour la souveraineté, sur qui pèsent actuellement trop de responsabilités, et pour le peuple, qui pourra dorénavant participer à son propre gouvernement.

Quand on voit ces agitations et ces bouleversements, on ne peut s'empêcher d'admirer encore davantage l'admirable constitution britannique.

La constitution britannique, a dit un écrivain, procède assez de la royauté pour avoir une parfaite stabilité ; elle procède assez de la république pour assurer au sujet une entière liberté

Les injustices qui se produisent de temps à autre sur divers points, si déplorables et si répréhensibles soient-elles, ne sont que des incidents isolés dans un grand tout.

UN AVERTISSEMENT

Lord Roberts vient de faire un discours sensationnel au Parlement anglais. Il avertit la nation que l'armée actuelle n'est pas suffisante pour assurer le triomphe de l'Angleterre, en cas de conflit avec les puissances européennes. La leçon que nous ont donnée les Bœrs, dit le général, parait être déjà oubliée. Il est urgent de mettre les forces anglaises sur un pied de première classe ; il y va de la sécurité de l'empire.

On félicite généralement lord Roberts d'avoir parlé si courageusement.

UN VERITABLE FLEAU

L'humidité est pour tous ceux qui toussent un véritable fléau, ils doivent à tous prix en éviter le mauvais effets et redoubler de soins et de précautions. Le BAUME RHUMAL est le remède par excellence dont ils doivent faire usage.

L'ECHO DU MANITOBA

On se méprendrait fort sur nos sentiments si on nous croyait satisfaits des difficultés financières où se trouve acculé notre confrère français de Winnipeg.

Ce sont là des malheurs personnels assurément pénibles pour ceux qui en sont les victimes. Aussi notre première intention était-elle de nous abstenir de tout commentaire. En dépit de tout, nous consentions au moins à la sympathie négative du silence.

Mais le ton des derniers articles du confrère nous libérerait facilement de toute réserve, si nous jugions à propos d'user en son entier du droit toujours indéniable de la réponse.

Qu'on nous permette de le dire, l'*Echo* n'a pas même su mourir avec dignité. Il lui a fallu rester lui-même jusqu'au bout. On ne s'improvise pas gentilhomme !

C'est ainsi que notre confrère nous faisait tout récemment observer, avec une politesse très discutable, que notre imprimerie était pauvrement logée. C'était là une indélicatesse qui lui retombe maintenant de tout son poids sur les épaules Du *Coin du Pont*, où nous sommes toujours, nous voyons fuir une épave sur l'onde qui coule à nos pieds......

Nous ne poussons pas un cri de triomphe, nous constatons; nous répondons simplement à une provocation.

Combien de temps notre œuvre, à nous, durera-t-elle ? Nous l'ignorons. Le soutien des publications françaises dans l'Ouest a toujours été un problème rempli de difficultés. Mais sans vouloir présumer des forces et des moyens de notre journal, nous le croyons en état de vivre longtemps : sa clientèle est très sympathique, sa position financière est en état convenable. Nous nous permettons ces confidences comme manière de réponse à une basse attaque.

Puisqu'on y tient absolument disons un mot sur notre conduite vis-à-vis l'*Echo du Manitoba.*

Ce journal a toujours fait une guerre déloyale et malhonnête aux causes et aux hommes que nous défendions.

Ses divers rédacteurs n'ont jamais pu conduire décemment une polémique avec nous. L'invective et le mensonge ont été les armes exclusives de ces peu scrupuleux écrivains. Jamais on ne nous a accordé une parcelle de justice dans cette boutique.

Le devise arborée par l'*Echo*, c'était ces deux mots : *Tout Droit.* Or jamais dans le journalisme canadien on n'avait fait mentir aussi lamentablement un motto !

Force nous fut de nous défendre ; force nous fut de frapper de rudes coups. Nous les donnâmes sans faiblesse et sans hésitation, comme sans haine et sans amertume.

Pour tout dire en un mot, nous n'avons pas une seule ligne à rétracter de ce que nous avons écrit en réplique à l'*Echo du Manitoba.* En un seul article, nous réaffirmons toutes nos polémiques avec ce journal ; d'un seul trait nous répétons au directeur de l'*Echo* tous les qualificatifs qu'il s'est attiré dans les jours d'autrefois.

Il refuse de nous tendre la main avant le départ. C'est une précaution très prudente et très avisée de sa part, qu'il nous permette de le lui dire !

Nous n'avons jamais refusé de frayer avec nos adversaires ; mais nous nous sommes toujours énergiquement défendu de toute camaraderie professionnelle avec le directeur de l'*Echo du Manitoba.* Ce journaliste, dont la plume est une épée de Jarnac, aurait fait mieux, dans son propre intérêt, de ne jamais se faire publiciste.

Son œuvre meurt aujourd'hui sous le mépris des libéraux comme des conservateurs.

L'article où l'*Echo* exhale le dernier soupir n'est-il pas une plainte amère, un reproche emporté, contre le parti libéral français du Manitoba ?

Mourir d'une telle mort, cela ne s'appelle pas mourir, cela s'appelle *crever*

Qu'adviendra-t-il de l'*Echo* ?

Le sortira-t-on de son sépulcre ?

Peut-être !

La chose nous importe peu.

S'il renait, sous un nom ou sous un autre, nous laissons dès aujourd'hui savoir à ses rédacteurs éventuels que nous nous comporterons avec eux selon leurs œuvres.

Si on veut se renfermer strictement dans les bornes d'une discussion respectable des affaires publiques, nous accueillerons un confrère avec des égards; si on était assez mal inspiré que de suivre les traces du journal disparu, la bataille devrait alors se faire à deux.

Quoiqu'il advienne, le *Manitoba* continuera de travailler avec zèle au développement de l'idée catholique et française dans l'Ouest canadien.

Aimons bien notre race, restons toujours attachés à nos traditions religieuses, et l'horizon s'illuminera de rassurantes clartés peut-être plus tôt que nous ne le croyons.

L'Oeuvre de l'Hopital

Comme par le passé les dames patronnesses de l'Hôpital de St-Boniface occuperont un pavillon sur les terrains de l'Exposition.

Ces dames y serviront des rafraîchissements et des dîners au profit de l'œuvre à laquelle leur dévouement s'emploie, nous pouvons le dire, d'un bout de l'année à l'autre. Ce n'est pas une mince affaire que l'entretien d'un vaste hôpital comme le nôtre. Quand on songe au coût énorme de ces immenses bâtisses, au personnel nombreux qui le dessert, aux dépenses courantes d'une si considérable organisation, il est facile d'arriver à des conclusions pratiques.

Les dames patronnesses de l'Hôpital comprennent à merveille ces besoins dont elles se sont faites les admirables pourvoyeuses parmi nous. Depuis longtemps déjà ces dames font bénéficier notre hôpital de leur esprit de dévouement et de charité.

Nous devons seconder ces généreux efforts. Non-seulement la ville de Saint-Boniface, mais la ville de Winnipeg et toutes nos campagnes sont tenues en honneur de verser leur obole à l'hôpital

Quand les maladies se déclarent, quand les accidents surgissent, tous sont bien aise de trouver ce refuge, et des Sœurs pour les y soigner.

Nous sommes tous exposés à la maladie et aux accidents. Par conséquent, outre les devoirs de charité que nous devons pratiquer les uns envers les autres, nous avons tous l'obligation de nous intéresser à l'œuvre qu'on nous propose.

Nous ajoutons que la charité sera facile, cette fois.

Se faire servir des dîners, des rafraîchissements, des fleurs par d'aussi aimables vendeuses, voilà, véritablement, une fort gracieuse manière de gagner son paradis. Avouons candidement que le plaisir sera plutôt pour nous.

***

Le pavillon des Dames patronnesses de l'Hôpital sera installé dans la partie ouest de la bâtisse centrale, C'est à une très courte distance des portes d'entrée de l'Exposition. Des affiches annonceront ce pavillon, du reste très facile à trouver

Madame Joseph Lecomte, la dévouée présidente des dames patronnesses, est très satisfaite de l'état des préparatifs et aussi des perspectives de succès. Nous nous en réjouissons.

Winnipeg apprecice par un homme de l'Est

M. J. U. Emard, C. R., de Montréal,— dont nous annoncions le passage à Winnipeg, mercredi dernier— vient d'accorder un interview à la *Patrie.* Cet *interview* a naturellement rapport à son voyage dans l'Ouest. Après avoir donné ses impressions sur la Californie, Denver Colorado, les Montagnes Rocheuses, la Colombie Anglaise, l'éminent avocat dit ceci :

"Laissez-moi vous dire cependant que la ville de Winnipeg m'a tout simplement abasourdi. Et je vous assure que nos échevins n'y perdraient pas à aller visiter cette ville pour y apprendre à édifier une grande ville. Tenez, voici un avis municipal d'un journal de la ville ; vous y voyez là qu'on y déclare que dans telle rue on y fera le pavage de la rue, le trottoir, une partie de la chaussée en verdure et une rangée d'arbres et le coût en sera réparti entre les propriétaires riverains.

"Des rues nouvelles établies par ce moyen font de la métropole de l'Ouest, je ne crains pas de le dire, la plus jolie ville du continent. On parle bien de Westmount, et bien ça n'approche pas la beauté qui résulte de ce système. Et remarquez bien que cela se fait dans tous les quartiers, ouvriers comme les autres. Je suis sûr que la part à supporter par chacun est peu de chose si l'on songe que la corporation doit emprunter l'argent facilement et le coût en étant réparti sur un bon nombré d'années.

C'est tout simplement faire pour les embellissements ce qui se fait ici pour nos canaux d'égoût. On parle d'annexion de nos municipalités; oui qu'on les annexe au plus tôt et qu'il y ait donc une bonne fois un système d'uniformité adopté non seulement pour l'alignement de nos rues mais en même temps pour les constructions qui doivent s'y faire.

"Encore une fois, je voudrais que nos échevins aillent visiter Winnipeg; ils en feraient leur profit et le profit de notre ville".

Et le représentant de la *Patrie* remercia M. Emard qui se porte on ne peut mieux et qui s'est remis à la besogne de son bureau.

PEUPLE POLI

Il est entendu, et nous en avons pour preuve, le dire des touristes, que les Canadiens-français ont conservé le langage, les manières, l'esprit d'hospitalité, la politesse du règne de Louis XIV.

Les Américains, comme nous les désignons, et qui ne sont pourtant pas plus Américains que nous-mêmes, parce que tous ceux qui peuplent ce continent peuvent se prévaloir de ce titre, ne tarissent pas d'éloges sur nos mœurs sociales, quand ils passent et habitent par nos demeures rurales.

C'est la preuve que nous avons bien conservé ce qui nous a été donné par un grand siècle.

Nous justifions, dans une large mesure, cette bienveillante appréciation.

Il ne faudrait, cependant, rien exagérer ; quand nous allons à l'étranger et que nous y sommes reçus, nous y rencontrons aussi des gens très polis, très aimables. Il est vrai qu'ils le sont à leur façon, qui n'est pas toujours la nôtre, mais cela suffit pour que nous ne puissions pas prétendre au monopole de la politesse.

En revanche, il est une autre qualité et c'en est une, qui est bien à nous, c'est la générosité, ce sentiment instinctif qui porte à tout donner aux autres, gratuitement et sans rien leur demander.

Si nous ne faisions montre de notre générosité que dans la vie privée et dans nos relations personnelles, nous pourrions presque nous enorgueillir de cette vertu, qui n'est pas sans mérite, puisqu'elle ne coûte qu'au bienfaiteur et qu'elle fait des heureux autour de lui.

Nous avons malheureusement la très mauvaise habitude de la transporter partout et de la mettre avec un peu trop de complaisance au service des autres. Nous ne pouvons pas résister à la tentation de nous imposer l'admiration à force de condescendance, de concessions de toute nature et nous sacrifions, de cette manière, bien souvent l'intérêt canadien-français.—*La Presse.*

Le C. P. R. fait des excursions à Kenora. (Rat-Portage) tous les samedis de juillet. Départ à 1 30 p. m.

Feu M. Aime Cinq-Mars

Hier matin, à l'Hôpital de Saint-Boniface, décédait, à l'âge de 28 ans, M. Aimé Cinq-Mars, de cette ville.

Bien que M. Cinq-Mars fût malade depuis un certain temps, la nouvelle de sa mort a causé de la surprise, les maladies se précipitent quelquefois très vite vers leur dénouement.

Le défunt était fils de M. Gédéon Cinq-Mars, de Saint-Boniface; il avait fait de brillantes études au Collège de Saint-Boniface; on l'estimait beaucoup au collège et cette estime le suivit dans le monde.

Nous offrons à madame Cinq-Mars, son épouse, et à la famille de M. Cinq-Mars l'expression de nos sympathies très vives.

Les funérailles auront lieu demain à 9 hrs; en même temps qu'une prière, nous croyons que ces funérailles seront un très sympathique hommage à la mémoire du défunt Tous sont invités à la cérémonie sans autre invitation.

Le corps est exposé à résidence, rue Dumoulin; on s'y rend en nombre.

La Societe Saint-Jean-Baptiste

La Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface a choisi dimanche ses officiers pour l'année 19..-1906.

Président : M. J. A. F. Bleau ; 1er vice-président : M. L. J. Collin ; 2nd vice-président : M. le docteur Dubuc ; Secrétaire : M N Bernier ; Assistant-Secrétaire; M. Albert Laurendeau ; Trésorier : M. Camille Dussault ; Assistant-Trésorier : M. J. A. Cusson ; Commissaire-adonateur : M F. D. Pambrun : Assistant Commissaire-Ord : M. D. Senez. Comité de Régie : MM. R Goulet, R. Guilbault et Jos. Bernier. Des remerciements ont été votés aux officiers sortant de charge

Autour du Monde

Deux de nos excellents amis de Saint-Boniface, Monsieur J. N. Milette et M. Joseph Talbot, nous annoncent très soudainement leur départ prochain pour un long voyage en tour du monde. Ce voyage est un pari de $5000. MM. Millette et Talbot devront être de retour à Québec en 1908 pour les fêtes du 300ème anniversaire de la fondation de Québec. La nouvelle a naturellement causé de la surprise et de l'intérêt parmi nous.

Il est certain que plusieurs d'entre nous n'entreprendront jamais d'aussi considérables pérégrinations. Des aventures comme celles-là ne sont pas exemptes de difficultés ! Cependant on les surmonte. Le tempérament des deux hommes, leur endurance, leur caractère avisé, en un mot leurs multiples ressources nous autorisent à leur souhaiter un bon voyage avec toutes les chances que nos souhaits se réaliseront.

Nous donnons l'itinéraire que suivront nos deux amis Si un voyage autour du monde offre des inconvénients, il est aussi rempli de compensations très appréciables :

San Francisco, Honolulu (Iles Sandwich) Philippines, Yokohama (Japon), Hongkong (Chine) Hanoi, (Tonkin), Saigon (Cochinchine) Singapore, Australie, Singapore, Sumatra, Borneo et Java, Calcutta Indes, Ceylan, Aden, Obock Abyssinie, Madagascar, Cape Town, Ste Helene, Congo (Belge et Français), St Louis (Senegal), Gibraltar, Maroc, Algerie, Tunisie, Naples (Italie), Alexandrie (Egypte), Jerusalem, Constantinople, Odessa, (Russie), Varsovie (Pologne Russe), St Petersburg, Berlin Allemagne-Vienne-Geneve, Cologne (Rhin), Bruxelles (Belgique), Anvers, Edingburg (Ecosse), Londres, Paris, Marseille, Barcelone (Espagne), Madrid, Bordeaux, Buenos Ayres (R Argentine), Rio de Janeire, Guinee, Venezuela, Mexico, Cuba, Floride New-York, Quebec.

***

Les termes du pari dont nous avons parlé obligeant les *Globetrotters* à se gagner leurs dépenses de voyage, la *Lyre* de Saint-Boniface donnera à leur profit un concert-boucane, jeudi le 20 juillet, à la salle du Bazar. Prix: 50 cents. Soyons tous là.

—On a fait lundi soir à l'Hotel de-Ville l'essai de la pompe à vapeur que le chef Lafranchise a fait réparer tout récemment. Cet essai a été satisfaisant.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. Henri Collin est à se construire une maison sur la rue Dumoulin.

—La rue Aulneau sera ouverte dans quelque temps jusqu'à la rue de l'Hopital

—M. P. E. Beauchamp est parti mercredi pour Montréal, en promenade dans sa famille.

—L'octogone du collège de Saint-Boniface, est fort avancé M. Cinq-Mars pousse l'ouvrage rapidement.

—Le fameux tabac Valiquette, chez J. B. Leclerc No. 21 23 Rue Dumoulin, St. Boniface. Reçu hier les Nos. 40, 50, 60, 80 100.

—M. l'abbé J. Lévêque est arrivé la semaine dernière de Montréal en promenade pour quelques semaines au milieu de sa famille.

—Notre vaillant Club de Base-Ball a remporté la victoire contre les Unions, hier à River Park : Points: 11–2. Bravo, les *boys* ! Et recommencez !

—Madame O. Bénard, accompagnée de Melle Masse sont arrivées ces jours derniers d'une promenade de quelques jours à Neche, N. Dakota.

—Les dames ou demoiselles qui désirent apprendre la coupe système McDowell pourront s'adresser à madame Dusablon, 89 Rue Berry, Norwood.

—Madame Prendergast, épouse de l'Hon. Juge Prendergast, et mademoiselle Prendergast, sont revenues samedi d'une promenade dans la province de Québec.

—La chaleur est grande, mais ne nous plaignons pas. Le blé de nos campagnes a besoin des rayons d'un soleil ardent— et nous avons besoin du blé au Manitoba.

—Madame Dussblon, autrefois de Winnipeg, est maintenant déménagée à Norwood, No 89 rue Berry où elle se fera un plaisir de prendre quelques personnes en pension.

—M. Arthur Prendergast qui a été représenter la Cour des Forestiers Catholiques de Saint-Boniface, àla convention annuelle à Perth Ont., est de retour la semaine dernière.

—Le C P. R. fait construire beaucoup de chars additionnels pour transporter le grain à l'automne. Avec la récolte énorme de cet automne, la besogne sera forte pour les compagnies de chemins de fer.

—Une fièvreuse activité règne sur les terrains de l'Exposition, où les préparatifs marchent grand train. Les hôtels sont aussi fort occupés. Le nombre des visiteurs de cette année promet de battre tous les précédents.

—Le R. P. Drummond S. J., est parti pour Minto, N. D., hier. Il assistera aux noces d'argent sacerdotales de M. l'abbé Considine. M. l'abbé Considine est le premier prêtre ordonné pour le vicariat apostolique de Dakota. Le Dakota a été depuis érigé en trois diocèses: Fargo, Sioux Falls et Dakota Sud.

—Durant la pluie hier soir la foudre s'est abattue sur la nouvelle église canadienne en construction à Winnipeg et en a démoli les murs; les dommages sont considérables. La foudre a aussi tué une paire de chevaux appartenant à M. B.beau sur la Seigneurie. Le vent a de plus fait des ravages dans la cour à brique de M Jos. Dubreuil. Une fière nuit !

—M. Joseph St-Germain de la Baie St. Paul est décédé à l'hôpital de Saint-Boniface la semaine dernière, à l'âge 58 ans. Nos condoléances à la famille éplorée.

Les funérailles du défunt ont lieu le 10 juillet à St. Eustache, dont M. St-Germain était l'un des citoyens les plus estimés. M. l'abbé Campeau officiait. Assistaient à ces funérailles, des amis venus de Elie, St François-Xavier et St-Charles. Le chant a été fait par MM. Jos. Précourt et Damase Carrière. Parmi ceux qui étaient présents, mentionnons M. Aimé Bénard, de Winnipeg, M. Geo. Caron, de St-Charles, MM. Macdougall, Précourt, Arthur McCoughan, Elie Genthon, etc.

La carrière de Sans-Souci.

Comme nous avions le plaisir de vous le raconter l'autre jour, chers lecteurs, Sans-Souci, décidé de changer sa profession, vendit son moulin et se mit à vendre de la farine.

Le premier qu'il rencontra était un épicier de la campagne.

Il vendait toutes sortes de farine—de la bonne et de la mauvaise.

—Sans-Souci l'aborde avec ces mots : "Savez-vous où je pourrais avoir la meilleure farine du pays ?

—L'épicier lui en nomma deux ou trois sortes, toutes fort chères.

—"N'avez-vous pas de la farine "Royal Household" ?

—"Non, répondit le commerçant, je n'en ai jamais entendu parler".

—"Alors, comment pouvez-vous dire que vous vendez la meilleure farine" ?

—La meilleure farine est la farine "Royal Household".

C'est la seule qui soit parfaitement purifiée.

—Purifiée à l'électricité.

—Par des procédés spéciaux.

Au mot d'électricité, l'épicier se mit à rire, il ne comprenait pas.

—Sans-Souci lui expliqua le procédé, comme nous vous l'avons expliqué à vous-mêmes et ajouta :

"Vendez un baril de cette farine"—vous saurez m'en dire des nouvelles.

L'épicier en acheta trois barils et quelques semaines après, Sans-Souci reçut une lettre de l'épicier.

La lettre disait :

"Envoyez-moi vingt barils de la farine "Royal Household". Les gens à qui j'en ai vendu ne veulent pas en acheter d'autre. Ils me disent tous qu'ils ne savaient ce que c'était que de manger du bon pain avant que d'avoir connu cette farine".

Vous pouvez croire combien Sans-Souci était satisfait de ce premier résultat.

Il alla voir l'épicier avant de lui livrer la commande.

—Celui-ci lui donna des détails.

—"Ma femme elle-même a voulu essayer de la farine nouvelle et elle me dit qu'elle n'en a jamais vu de plus légère et de plus facile à boulanger. Les gâteaux que nous mangeons à la maison depuis qu'elle a employé la farine "Royal Household" sont aussi différents de ceux que nous mangions avant, que le jour et la nuit.

—Le pain est plus léger et meilleur.

Il est parfait.

—Une foule de ménagères ont écrit à la Compagnie Ogilvie pour avoir les recettes que cette compagnie donne gratuitement à tous ceux qui les demandent.

—Ces recettes vous indiquent comment faire du bon pain et de bonnes pâtisseries.

Elles sont certaines.

Demandez-les tout de suite.

—Pas demain, aujourd'hui même.

Ecrivez à "The Ogilvie Flour Mills Co., Ltd, Montreal".

(6) SANS-SOUCI.

AVIS.

Catherine Delorme, née Dauphinais et Susanne Delorme née Dauphinais sœurs de feu Jean-Baptiste Dauphinais, ou leurs héritiers, si les personnes plus haut nommées sont mortes—peuvent obtenir des renseignements avantageux pour eux, en s'adressant à,

GEO. F GUERNSEY,
Notaire Public,
Fort Qu'Appelle, Assa.,

Ville de St. Boniface

AVIS

AVIS est par les présents donné que le Conseil de la Ville de St. Boniface, à sa séance régulière qui sera tenue lundi le 24 de juillet prochain, 1905, considérera et passera, s'il y a lieu, un règlement pour la prolongation de la rue Aulneau dans la dite Ville, depuis l'Avenue Hamel jusqu'à la rue de l'Hopital, à travers les lots de paroisse, 80, 83, 84 et 85 ; et qu'à la dite séance et avant que le dit règlement soit passé le Conseil entendra, soit en personne soit par conseil ou procureur, toute personne dont le terrain pourrait être affecté désavantageusement par le dit règlement et qui demandera à être entendue.

Daté à St. Boniface ce vingt-et-unième jour de Juin 1905.

THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

Town of St. Boniface

NOTICE

NOTICE is hereby given that the Council of the Town of St. Boniface will, at its regular meeting to be held on monday the 24th day of July next (1905) at eight o'clock p. m in the Town Hall, consider and pass a by-law for the prolonging of Aulneau Street in said Town, from Hamel Avenue to Rue de l'Hopital, across parish lots 80, 83, 84 and 85, and that, at said meeting and before the said by-law is passed, the Council will hear in person or by counsel or attorney any one whose land might be prejudicially affected thereby and who petitions to be so heard.

Dated at St. Boniface this twenty-first day of June 1905.

THEO. BERTRAND,
Secretary Treasurer.

AVIS

VILLE DE ST-BONIFACE

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après cité a reçu ses première et seconde lectures par le Conseil de la Ville de Saint-Boniface, lundi, le 26 juin 1905, et sera soumis au vote des électeurs le 11me jour d'août prochain, savoir :

Règlement No. 339.

Règlement No. 339 de la Ville de St-Boniface, autorisant un emprunt de $100,000.00 pour l'extension de l'Aqueduc, la construction d'un nouvel Hôtel de-Ville et autres fins.

ATTENDU qu'il est opportun et même nécessaire pour la Ville de St-Boniface de faire certaines dépenses qui s'élèveront à environ Cent Mille Piastres, savoir : Construction d'un Hôtel-de-Ville, environ Quarante Mille Piastres ($40,000); extension de l'aqueduc, environ Quarante Mille Piastres ($40,000), construction d'une station de Police et de Feu, dans le Quartier No. 4, environ Huit Mille Piastres ($8,000); réparation de la station de Police et de Feu, rue Dumoulin, environ Quatre Mille Piastres ($4,000), achat de pompe à incendie, boyaux, etc., Quatre Mille Piastres ($4 000); ameublement de l'Hôtel-de-Ville, environ Mille Piastres ($1,000); pour éteindre la dette flottante, environ Trois Mille Piastres ($3,000);

Le Conseil de la Ville de St-Boniface décrète comme suit :

1. Pour les fins ci-dessus mentionnées, la Corporation de la Ville de St-Boniface empruntera une somme de Cent Mille Piastres ($100,000) au moyen de bons ou débentures de la Vill qui seront mis sur le marché et vendus aux meilleures conditions possibles.

2. Ces débentures seront au nombre de cent, de Mille Piastres chacune, et seront faites payables au porteur vingt ans après la date de leur émission. Elles seront signées par le Maire et le Secrétaire-Trésorier de la Ville, scellées du sceau officiel de la Ville, porteront intérêt à raison de quatre pour cent (4 c/o) par an, payable semi-annuellement, et auront des coupons d'intérêt portant les signatures écrites, lithographiées ou imprimées des dits Maire et Secrétaire-Trésorier, le principal et l'intérêt payables au porteur au bureau de la Banque d'Hochelaga, à Montréal, Québec.

3. Dans le but de rencontrer l'intérêt et d'accumuler un fonds d'amortissement pour éteindre la dette créée par ce règlement, il sera prélevé chaque année pendant la dite période de vingt années, à commencer par l'année 1905, sur toute la propriété taxable de la Ville les sommes suivantes suivantes, savoir :

Pour rencontrer l'intérêt seulement pendant les premières cinq années, Quatre Mille Piastres ($4,000); et ensuite pendant les autres quinze années, la somme de Neuf Mille Trois Cent Soixante et Seize Piastres 30/100 Piastres, savoir : Quatre Mille Piastres pour l'intérêt, et Cinq Mille Trois Cent Soixante et Seize 30/100 Piastres pour le fonds d'amortissement, l'intérêt composé sur le placement de ce fonds d'amortissement étant calculé à trois pour cent (3 o/o) par année.

4. Le présent règlement sera soumis aux électeurs vendredi, le onzième jour d'août A.D. 1905, suivant les dispositions de l'Acte Municipal, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi, et des bureaux de votation seront ouverts et tenus aux endroits suivants, savoir:

Bureau de votation No. 1, pour les électeurs du Quartier No. 1, à la résidence de M. Julien Gramme, rue Dumoulin, près de la rue Laflèche.

Bureau de Votation No. 2, pour les électeurs du Quartier No. 2, à ou près de la résidence de M. Octave Guay, avenue Taché, près de la rue Notre-Dame.

Bureau de votation No. 3, pour les électeurs du Quartier No. 3, à l'Hôtel-de-Ville.

Bureau de Votation No. 4, pour les électeurs du Quartier No. 4, à ou près du coin sud-ouest de l'avenue Taché et de la rue Marion.

5. Les personnes suivantes sont par les présentes nommées pour agir comme sous-officiers rapporteurs aux bureaux de votation :

Bureau de votation No. 1, William Kittson.

Bureau de Votation No. 2, J. Cléophas Marcoux.

Bureau de Votation No. 3, Joseph Adélard Zotique Bertrand.

Bureau de Votation No. 4, Charles Metcalfe.

Au cas d'absence ou d'incapacité d'aucun de ces sous-officiers rapporteurs ci-dessus nommés, le Greffier de la Ville qui agit comme officier-rapporteur ex-officio pourra les remplacer par d'autres personnes à son choix.

6. La nomination par le Maire des personnes chargées d'assister à la votation dans les différents bureaux de votation et au calcul final des votes par le Secrétaire-Trésorier de la dite Ville, pour représenter les intéressés pour ou contre la passation de ce règlement aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de la dite Ville de St-Boniface, le dixième jour d'août prochain A.D. 1905, à deux heures de l'après-midi.

Et le calcul final des votes par le Secrétaire-Trésorier aura lieu au dit Hôtel-de-Ville, samedi, le douzième jour d'août A. D. 1905, à deux heures de l'après-midi.

Ce règlement deviendra en force le jour de sa passation finale si l'assentiment des électeurs lui est donné.

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Secretaire Trésorier.

St-Boniface, 4 juillet 1905.

NOTICE

TOWN OF ST. BONIFACE

NOTICE is hereby given that the by-law hereinafter recited has received its first and second readings by the Council of the Town of St Boniface, Monday, June 26th, 1905, and shall be submitted to the votes of the electors on the 11th day of August next, 1905

By-Law No. 339

By-law No. 339 of the Town of St. Boniface authorizing the barrowing of a sum of $100,000, for the extension of the water works, the Construction of a Town Hall and other purposes.

Whereas it is expedient and even necessary for the Town of St. Boniface to make certain expenditures which will amount to about one hundred thousand dollars, namely; Building of a Town Hall, about $40,000.00, extension of Water-Works system, about $40,000.00, building of a Fire Hall and police station in Ward 4, about $8,000.00, repairing Police and Fire Station, on Dumoulin Street, about $4,000.00 ; furnishing of Town Hall about $1 000,00, floating debt about $3,000,00 ;

The Council of the Town of St. Boniface enacts as follows :

1o. For the purposes above mentioned the Corporation of the Town of St. Boniface will borrow a sum of one hundred thousand dollars by issuing bonds or debentures which will be put on the market and sold at the best possible figure.

2o. These debentures shall number one hundred, of one thousand dollars each, and shall be made payable to bearer twenty years after date of issue. They shall be signed by the Mayor and the Secretary-Treasurer of the Town, sealed with the Corporate seal of the Town, shall bear interest at the rate of 4 per cent per annum payable semi annually and shall have interest coupons attached bearing the signatures either written, lithographed or printed of the said Mayor and Secretary-Treasurer, both principal and interest payable to bearer at the office of the Banque d'Hochelaga in Montreal, Quebec.

3o In order to provide for the payment of the interest and to accumulate a sinking fund to pay the debt created by this by-law there is imposed and there shall be levied and collected in each and every year, for the said period of twenty years, beginning with the year 1906, upon all the rateable property in said Town the following sums ; To meet the interest only for, the first five years, four thousand dollars, and for the remaining fifteen years the sum of nine thousand three hundred and seventy six 30/100 dollars, namely : four thousand for the interest and five thousand three hundred and seventy six 30-100 for the sinking fund, the compound interest upon the reinvestment of the sinking fund moneys being computed at three per centum per annum.

4o. This by-law shall be submitted to the vote of the electors on Friday the 11th day of August A.D. 1905, according to the provisions of the Municipal Act, from nine o'clock in the fornoon to five o'clock in the afternoon, and polls shall be opened and held at the following places, namely :

Poll No. 1 for the electors of Ward No. 1 at the residence of M Julien Gramme, Dumoulin Street, near Laflèche Street ;

Poll No. 2 for the electors of Ward No. 2, at or near the residence of M. Octave Guay, Taché Avenue, near Notre-Dame Street ;

Poll No. 3 for the electors of Ward No, 3, at the Town Hall.

Poll No. 4 for the electors of Ward No. 4, at or near the South West Corner of Taché Avenue and Marion Street.

5o. The following persons are hereby appointed to act as deputy returning officers at the polls :

Poll No. 1, William Kittson.

Poll No. 2, J. Cléophas Marcoux.

Poll No. 3, Joseph Adélard Zotique Bertrand.

Poll No. 4, Charles Metcalfe ;

In case of absence or inability of any of the above named deputy returning officers, the Town Clerk who shall be acting as returning officer ex officio may replace them by any other persons he may choose.

6o. The appointment by the Mayor of persons to attend at the various polls and at the final summing up of the votes by the Clerk of the said Town, on behalf of the persons interested in the by-law and promoting or opposing the same, shall take place at the Town Hall of said Town of St. Boniface on the tenth day of August next (1905) at two o'clock in the afternoon ; and the final summing up of the votes by the Clerk shall take place at the said Town Hall, saturday, the twelfth day of August A. D. 1905, at 2 o'clock in the afternoon.

This by-law shall come into force on the day of its final passing, if the assent of the electors is given to same.

(By order) THEO. BERTRAND,
Secretary-Treasurer.

St. Boniface, July 4th., 1905.

A propos de cire

Si la culture venait des abeilles venait à se généraliser, comme il serait à désirer, quelques colons, les plus intelligents, ne manqueraient pas d'en faire une véritable exploitation et d'en tirer tout le bénéfice possible, en suivant les méthodes les plus rationelles ; mais le plus grand nombre se contenteraient d'un petit nombre de ruches ; beaucoup reculeraient devant la dépense d'un outillage complet et surtout d'un extracteur ; ils se contenteraient de faire la taille dans leurs ruches ou de prendre les boites ou hausses de surplus, et s'ils voulaient du miel coulé ils feraient cette opération à la douce chaleur d'un four. Toujours dans ces hausses à côté de beaux rayons garnis de miel, il y a d'autres rayons qui sont absolument vides, car les abeilles sont prévoyantes : elles construisent toujours de rayons d'avance, qui d'ailleurs leur servent à étendre leur miel, pour faciliter l'évaporation de l'excès d'eau, qui se trouve dans le suc des fleurs ; ce n'est que quand cet excès d'eau est évaporée, que les abeilles reportent le miel plus au centre dans les cellules, pour les remplir complètement, les cacheter ou les operculer définitivement. On recommandera bien aux paroissiens de ne pas gaspiller ou jeter ces rayons de cire, mais de les mettre de côté. A un moment donné, on prend tous ces morceaux de rayon, on les met dans un sac ou dans un linge bien ficelé ; le sac est déposé dans une marmite d'eau et maintenu au fond par deux petits bâtons croisés, et on fait chauffer l'eau jusqu'à l'ébullition. La cire fond, passe à travers le linge et comme elle est plus legère que l'eau, vient au-dessus ; le résidu reste dans le sac. Il n'y a qu'à laisser refroidir le tout, sans rien bouger, et alors on ne tarde pas à avoir la satisfaction de voir surnager un magnifique gateau de belle cire jaune. Ce sera la part du Seigneur : ce sera la dime des abeilles qui servira à la célébration du culte.

Les petits ruisseaux font de grandes rivières. Multipliez ces petits pains de cire et votre église aura bientôt ce que lui est nécessaire pour son luminaire. Oh alors les beaux cierges de cire jaune et vraiment liturgique ! Sans doute la cire jaune est plus salissante, mais avec quelques précautions avec des bobèches un peu plus larges, on remédie facilement à ce petit inconvénient ; sans doute aussi, on peut blanchir cette cire en la mettant en rubis et en la faisant décolorer par le soleil et la rosée mais alors il faudra recourir au fabricant, et si on n'est pas absolument certain le son honnête, gare à la fraude et à la falsification. D'ailleurs j'ai toujours eu un faible pour les grands cierges de cire jaune. Ils repandent une suave odeur, un parfum que n'ont plus cierges blanchis, et avec eux on peut chanter en toute vérité le Samedi saint, dans l'Exultet: "Ut Cereus iste in honorem tui nominis consecratus, ad noctis hujus caliginem destruendam, indeficiens perseveret ; et in odorem suavitatis acceptus sup-rnis luminaribus misceatur." Quel mensonge souvent de chanter, toujours en ce jour, avec un museau de parafine, stearine, palmitive, céresine, magarine etc., (toute la collection en ine!) :"Suscipe, Sancte Pater, intensi hujus sacrificium vespertinum, quod in hoc cerei oblatione solemni, per ministrorum manus, de operibus apum sacrosancta reddit ecclesia." Que de fois dans ces cierges du samedi saint, dans ce cierge pascal, il n'y a pas trace d'ouvrage d'abeilles.

Les cierges que l'on fabriquera avec la cire obtenue si facilement des abeilles, serviront non seulement pour la célébration du Saint Sacrifice de la Messe, mais aussi pour les sépultures. Plusieurs fois j'ai eu l'occasion en France, d'assister à des cérémonies d'enterrement, qui se faisaient dans de pauvres églises des montagnes des Alpes. La plupart de ces églises sont très sombres : on n'a pas osé multiplier les fenêtres de crainte du froid et de la neige. Eh bien ! quand le corps du défunt est là au milieu de cette petite église, entouré de 4 à 8 gros cierges jaunes, qui, comme autant de torches, jettent une lueur blafarde dans cette demi obscurité, et qui répandent en brûlant un parfum qui semble embaumer ce corps que l'église entoure de tant de respect, on est saisi davantage par l'impression de la mort, et cette émotion vaut bien celle produite par l'étalage de nombreux bâtons de parafine, stearine etc. qui émergent au milieu d'un amoncellement de couronnes et de fleurs ! Décidément, dira-t-on, j'en suis pour les gros cierges de cire jaune. Eh bien oui ! j'y trouve plus de charme que les cierges blanchis, fussent-ils dorés sur tranches.

Avant de terminer ce long article, qu'il me soit permis d'émettre une idée. Il serait à désirer que dans chaque presbytère, dans chaque mission où il y a un prêtre résident, il y ait un petit rucher qui serve de modèle aux paroissiens "Fac secundum exemplar". Ce serait pour le prêtre un moyen d'augmenter un peu son petit revenu dont il a si souvent besoin, de rendre service à ses ouailles et à avoir de la cire pour son église. Les paroissiens après avoir goûté le bon miel de M. le Curé, prendraient bien vite l'idée de s'en procurer eux-mêmes par les mêmes moyens qui leur seraient si faciles. Pour les stimuler le prêtre leur apprendrait l'usage qu'ils peuvent faire personnellement du miel. (Si le prêtre l'ignore lui-même, il lui serait facile d'acquérir cette connaissance dans quelques petits traités ad hoc où dans un article spécialement écrit à ce sujet.) Ainsi par exemple il leur montrerait qu'outre le plaisir de manger le miel au naturel, ils pourraient faire de délicieuses patisseries qui varieraient encore celles où les bonnes ménagères savent si bien exceller · ils pourraient faire de magnifiques pains d'épices dont la perfection n'atteindrait pas sans doute tout de suite ceux de Reims et ceux de Dijon, mais qui n'en seraient pas moins bons ; ils pourraient faire un bon vinaigre de ménage qui surpasserait cent fois cette eau additionnée d'acide acetique, sulfurique, chlororydrique ou autre poison semblable, vendu trop souvent dans le commerce sous le nom de vinaigre. Ils pourraient faire encore (mais doucement sur ce sujet) quelques bonnes bouteilles d'hydromel qu'ils oublieraient dans un coin de la cave pour s'en souvenir en cas de maladie et remplaceraient avantageusement ces affreux alcools trop souvent recommandés par les docteurs de ce pays, dans un grand nombre de maladie. Mais ne développons pas trop ce dernier point pour ne pas donner à plusieurs la tentation d'avoir du miel pour le boire au lieu de le manger.

On objectera qu'un grand nombre de prêtres n'entendent en rien aux abeilles Je répondrai qu'avec un bon ouvrage d'agriculture qu'il serait facile de se procurer et un peu d'expérience qui s'acquerrait petit à petit par la pratique, tout prêtre peut réussir et pourra donner des leçons à ses paroissiens. D'ailleurs plusieurs prêtres s'en occupent déjà dans le diocèse, il sera facile de les consulter. Si vous craignez les piqûres, un voile ou moustiquaire, des gants vous garantiront sans peine.

La grande difficulté jusqu'ici pour faire de l'apicu ture dans le Manitoba, était de pouvoir se procurer des abeilles. Très peu, absolument très peu avaient des abeilles, et ils n'y avait pas ici d'établissement à proprement parler qui exploite en grand la vente de ces admirables petits bestioles. Cette lacune vient d'être comblée. Les Pères Jésuites de Saint-Boniface viennent de créer un grand établissement d'agriculture surtout pour la reproduction et la vente des abeilles. Ils pourront expédier partout des essains absolument garantis. ainsi que des ruches avec cadres entièrement garnis de cire gauffrée. Ce sera un grand service rendu à l'apiculture de ce pays, car ces essains expédiés de côté et d'autre, un peu partout feront d'autres essaims qui multiplieront les ruches dans tous les endroits et procureront de la cire.

C'est la grâce que je leur souhaite.

APIPHILE

(*Fin*)



AU DEBUT

Le plus court moyen pour s'éviter de cruelles souffrance et les ennuis qui découlent d'un séjour forcé à la maison, à la suite d'un rhume négligé, c'est de prendre dès le début du BAUME RHUMAL ; c'est le seul remède jouissant d'une réelle efficacité.



